

**ÉCOLE DE TROUVILLE LA HAULE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 3 MARS 2023**

Début du Conseil d'école à 18h.

Présents : - enseignants : Mmes Richer, Deneuve, Thieury et Catelain
- parents élus : Mmes Lasnier, Mangote, Démare-Favand, Blondel, Masurier, M. Duval
- mairie de Trouville la Haule : M. Mercier, maire ; Mme Rillet, adjointe.
- mairie de Aizier : Mme Maréchal, adjointe

Absents excusés : M. Vivien, IEN, M. Derly, maire de Tocqueville, Mme Feray, parent d'élève élue

→ Mme Démarre-Favand est désignée secrétaire pour la signature du procès verbal de ce conseil d'école.

Ordre du jour :

- vote du PV du conseil d'école d'octobre 2022
- effectifs à prévoir pour la rentrée de septembre 2023
- inscriptions à l'école
- vie de l'école (projets, manifestations, ...)
- organisation du temps scolaire : renouvellement
- évaluations CP : deuxième session
- questions diverses

1- Vote du procès verbal du conseil d'école du 21 octobre 2022.

Procès verbal adopté ce jour à l'unanimité (0 voix contre ; 0 abstention)

2- Effectifs à prévoir pour la rentrée de septembre 2023.

PS : 10 élèves attendus
MS : 13 élèves
GS : 5 élèves
CP : 8 élèves
CE1 : 5 élèves
CE2 : 14 élèves
CM1 : 11 élèves
CM2 : 8 élèves soient 74 élèves (moyenne = 18,5 élèves par classe)

Question des RPE : Connaissez-vous plus précisément l'effectif pour l'année prochaine ? Risquons-nous une fermeture de classe ?

Réponse de l'équipe enseignante : M. Mercier et Mme Rillet ont reçu deux fois M. Vivien, Inspecteur de l'Éducation Nationale, à ce sujet. L'école était sur la liste des fermetures éventuelles. La Municipalité a démontré qu'elle avait des projets pour l'école et que les effectifs étaient stables. La fermeture n'a pas été retenue pour l'école de Trouville la Haule.

L'équipe enseignante remercie d'ailleurs la Mairie pour son investissement, son poids sur la décision.

Les Représentants des Parents d'Élèves remercient la Municipalité.

La répartition sera annoncée lorsque les inscriptions seront terminées (3ème conseil d'école).

3- Inscriptions à l'école

Les inscriptions auront lieu à l'école du **lundi 20 mars 2023 au vendredi 14 avril 2023** sur rendez-vous au 02.32.42.17.49.

→ Pour inscrire son enfant en petite section de maternelle (né(e) en 2020), il faut :

- Passer en mairie pour une pré-inscription (avec le livret de famille et un justificatif de domicile)
- Prendre rendez-vous à l'école pour finaliser l'inscription (avec le carnet de santé de l'enfant et le certificat de pré-inscription)

→ Pour inscrire son enfant dans une autre classe (changement d'école), il faut :

- Passer en mairie pour une pré-inscription (avec le livret de famille et un justificatif de domicile)
- Prendre rendez-vous à l'école pour finaliser l'inscription (avec le certificat de radiation venant de l'ancienne école, le dossier scolaire et le certificat de pré-inscription)

→ Vous pouvez retrouver ces informations sur le site de la commune ou sur l'application CIVOX.

Madame Richer renouvellera l'accueil des futurs élèves de petite section avec leurs parents, en fin d'année scolaire, un samedi matin. Madame Richer précise que cette formule permet d'être disponible pour les nouveaux élèves et évite beaucoup de pleurs à la rentrée.

4- Vie de l'école (projets, manifestations, ...)

Durant le mois de décembre, nous avons été accueillis à la Médiathèque de Pont Audemer. Nous tenons à remercier Mme Laisney qui a organisé et animé nos visites.

La deuxième partie de l'année sera rythmée par différentes manifestations :

- le 24 mars : CARNAVAL. Le thème est libre, nous laissons libre court à l'imagination des élèves et des parents ! Nous partirons de l'école vers 15 heures pour défiler dans le village et nous rendre sur la place du Pressoir. Nous y ferons une farandole puis nous reviendrons à l'école.

→ Est-ce possible de lancer des confettis ?

Réponse de la Mairie : Pas de problème pour lancer des confettis sur la place du village.

- le 7 avril : LE P'TIT BAL. Nous invitons les parents à venir à 18 heures dans la cour de l'école. Les élèves feront voir une chorégraphie qu'ils apprendront ensuite aux parents afin de pouvoir la refaire tous ensemble.

- durant la période allant du 27 février au 5 mai, dans le cadre de notre projet de l'année, nous allons tenté d'écrire un conte. La classe de Mme Richer est chargée de trouver le personnage principal et la situation initiale. Elle cherchera ensuite une « contrainte » (événement, personnage, ... à inclure obligatoirement dans la suite de l'histoire) et passera ensuite son travail à la classe de Mme Deneuve. Celle-ci s'occupera de l'élément perturbateur, recherchera une « contrainte » et passera son travail à la classe de Mme Thieury. Les élèves devront continuer l'histoire en ajoutant des péripéties puis une contrainte pour passer le tout à la classe de CM qui seront chargés du dénouement et de la situation finale.

Une fois terminé, chaque classe illustrera sa partie du conte.

Une exposition des travaux sera organisée lors de la fête de l'école.

L'objectif est de publier ce livre pour que chaque élève en ait un exemplaire.

En parallèle, nous sommes en contact avec une editrice qui propose des ateliers pour les élèves expliquant le déroulement de l'écriture de l'histoire à la fabrication du livre.

Encore en parallèle, la classe de CM participe au projet de Mme Blondel (enseignante au collège de Beuzeville) : créer une planche de bande dessinée sur le thème « Mortelle Adèle au pays des monstres », les envoyer à l'auteur de cette BD et espérer que cela attire son attention et qu'il vienne nous rencontrer.

- le 8 mai : Commémoration à Tocqueville.

- Fête de l'école : le vendredi 30 juin. Nous mettrons en voix le texte que nous aurons écrit. Nous pensions associer le péricolaire pour réaliser les décors.

Les Représentants des Parents d'Élèves proposent d'organiser la kermesse à la suite, sur le même modèle que l'année dernière.

Remarque de la Mairie : Les anciennes tables et les chaises seront à votre disposition (les chaises sont situées dans l'espace de stockage sur le terrain de foot). La chambre froide de la Maison des Associations sera également disponible, à condition de la rendre bien propre, la salle étant louée le week end.

Les RPE prépareront le matériel dans le box, sous le préau et rangeront le matériel à l'issue de la manifestation, sous le préau.

- Les classes de Mme Richer et Mme Deneuve participent au Prix des Incorruptibles : plusieurs livres sont lus en classe et les élèves devront voter pour leur livre préféré.

- Participation au rallye maths : épreuve finale durant la semaine des maths (6-13 mars)

- La classe de Mme Richer participera, à partir du 9 mars, à un défi « Ma Petite Planète ». Pendant 3 semaines, des défis écologiques seront donnés aux élèves. Certains seront faits en classe mais d'autres seront faits à la maison. Mme Richer a donc demandé l'aide des parents. Chaque défi apporte des points à la classe, le but étant de marquer le plus de points possible !

- sorties pédagogiques : Le projet de sortie avec nuitées n'a pas abouti, faute de place et du prix extrêmement élevé dans les différents centres ciblés en fonction du thème souhaité (446€ par élève pour un séjour de 4 jours, 3 nuits, transport compris).

Nous nous orientons donc vers une sortie d'école (les 4 classes au même endroit) dépassant vraisemblablement les horaires scolaires. Nos recherches s'orientent vers le Paléospace de Villers sur Mer où sont proposées différentes activités autour de la mer.

- pique nique de fin d'année : d'habitude, nous organisons un pique-nique avec les parents enfin d'année, sur le stade du village. Cette année, nous envisageons d'aller à Aizier afin de profiter de la montée des bateaux de l'Armada vers Rouen. Les petits iraient en car et les grands iraient à pieds ou en vélo. J'ai demandé l'autorisation orale à M. Maupoint, maire d'Aizier. Il doit se renseigner plus précisément des jours qui conviendraient.

5- Organisation du temps scolaire : renouvellement

L'école arrive à la fin de validité de l'organisation du temps scolaire.

Même si aucune modification n'est souhaitée, les personnes présentes sont invitées à se prononcer sur ce renouvellement par le biais d'un vote en réponse à la question : « **êtes-vous d'accord pour garder l'organisation du temps scolaire telle qu'elle était ces trois dernières années ?** »

Pour rappel : l'école est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15 soit 6 heures d'enseignement par jour et une pause méridienne de 1h45.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 10 votants

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 1 abstention

Le conseil d'école se prononce en faveur du maintien de l'organisation du temps scolaire actuelle.

Les RPE auraient souhaité être informés plus tôt pour demander l'avis de l'ensemble des parents d'élèves.

Intervention de Delphine Catelain : C'est tout à votre honneur de vouloir demander l'avis des parents mais le Conseil d'école est habilité à prendre ces décisions et il n'est pas noté dans la circulaire de faire un sondage auprès des parents. (Pour information, un mail avec l'ordre du jour avait été envoyé le 10/02 aux parents d'élèves élus.)

6- Évaluations CP : deuxième session.

→ Les documents de synthèse sont montrés aux parents.

Mme Deneuve a reçu tous les parents pour transmettre les résultats. Ceux-ci étaient fidèles au travail des élèves en classe.

7- Questions diverses

Questions des parents pour...

Ecole :

- Avez-vous fixé les dates des animations à venir ? (Carnaval, cross, sortie scolaire, vélo...). Voir le point 4. Cette année, le cross aura lieu à Quillebeuf. La date reste à fixer.

- Les séances de piscine annulées (grève, fermeture de piscine ?) Seront-elles reportées ?

Réponse de l'équipe enseignante : Le planning « natation » a été fait en juin 2022 pour cette année scolaire. Il prend en compte toutes les écoles de la circonscription de Pont Audemer, les collèges et les lycées qui fréquentent la piscine. Il est donc impossible de rattraper les séances annulées.

Pour information, le 31 janvier, les maîtres-nageurs faisaient grève également.

Intervention des RPE : Ces séances annulées sont-elles facturées à la mairie ?

Réponse de la Mairie : Non, car le transport est annulé en avance.

- Il y aura-t-il un voyage scolaire dans la classe de Mme Deneuve ? Voir le point 4.

- Quels sont les résultats des évaluations du deuxième trimestre dans les classes concernées ? Voir le point 6.

- Suite au don de matériel informatique, avez-vous pu utiliser le matériel (ordinateur et vidéoprojecteur) ?

Réponse de l'équipe enseignante : Nous utilisons les ordinateurs portables régulièrement en classe. Nous avons remarqué que plus il y a d'ordinateurs connectés à Internet, moins la connexion est performante. Est-il possible d'installer des « relais de connexion » ?

Réponse de la Mairie : Nous sommes en très haut débit, la fibre sera installée dans le village fin 2023.

Les vidéoprojecteurs ont été donnés fin janvier, nous allons les utiliser au retour des vacances.
Nous tenons à remercier Mme Mangote qui est à l'origine du don de 2 vidéoprojecteurs pour l'école.

Point sur l'équipement informatique : la mairie a fait un dossier pour avoir des subventions pour installer des tableaux interactifs dans les classes de CE et CM. La réponse viendra au mois de juillet, les TNI arriveront probablement après les vacances d'octobre.

- Connaissez-vous plus précisément l'effectif pour l'année prochaine ? Risquons-nous une fermeture de classe ? Voir le point n°2

- Pourriez-vous nous indiquer combien d'enfants font l'objet de PPRE ou autre plan d'accueil particulier dans l'école ? Leurs camarades sont-ils informés ? Le traitement différencié pose-t-il des difficultés ?

Réponse de l'équipe enseignante : le conseil d'école doit être informé des conditions de bonne intégration d'enfants handicapés à l'école.

À l'école de Trouville la Haule, plusieurs élèves ont un dossier MDPH en cours ou avec une notification. Une AESH est présente le mardi à l'école. D'autres élèves ont des PPRE. D'autres encore ont des PAI. Une enseignante du RASED (réseau d'aide aux élèves) intervient à l'école les mardis et vendredis matins.

Bien sûr, les camarades de classe de ces élèves connaissent la situation parce qu'ils la vivent au quotidien mais les élèves à besoins ne sont pas stigmatisés.

La différenciation pédagogique que nous mettons en place fait partie de notre métier d'enseignant.

- Les jeux de ballons posent-ils des difficultés à la récréation ?

Réponse de l'équipe enseignante : Les jeux de ballons posent peu de difficultés pendant les récréations mais plutôt au retour des récréations : certains élèves ont du mal à accepter la défaite et d'autres n'ont pas toujours le triomphe modeste. C'est pourquoi, en CM deux récréations sans foot ont été instaurées au retour des vacances de février, comme l'année dernière.

Mairie :

→ Remerciement à la mairie et au personnel de Cantine pour l'accueil lors de la visite des RPE.

→ Remerciement de la mairie pour l'installation de la boîte aux lettres de l'association.

- Equilibre alimentaire des enfants :

- Avez-vous pu échanger avec la Com Com au sujet des goûters du périscolaire ?

Réponse de la Mairie : La Com Com a lancé un appel d'offre pour l'achat centralisé de goûters, ce qui implique que les animatrices du périscolaire ne peuvent plus choisir les goûters. Mais, à partir du 6 mars, retour à l'ancien système : ce sont les animatrices qui se chargeront à nouveau de l'achat des goûters.

- Les menus proposés à la cantine sont-ils validés par un diététicien ?

Réponse de la Mairie : La validation par un diététicien est obligatoire, c'est API (société de restauration) qui s'en charge.

- Les entrées seront-elles remises en place un jour sur deux à la cantine comme proposé dans le sondage ? En effet, c'est parfois le seul item contenant des légumes dans le repas de midi. Les récentes modifications à la fois des goûters et du repas de midi font craindre pour l'équilibre alimentaire des enfants. Les repas de cantine et les goûters sont en effet un vecteur d'égalité des chances qui permet de s'assurer que les enfants ont tous bien mangé la moitié de la journée. Il est recommandé 5 portions de fruits et légumes par jour, le déjeuner et le goûter devraient idéalement en apporter 2 ou 3. Les compotes/jus de fruits en brique sont connus pour avoir un intérêt diététique limité. La proposition d'une portion de légume par repas semble un prérequis à son équilibre diététique.

Réponse de la Mairie : La mairie n'a plus le choix sur les composants du menu. Suite au sondage auprès des parents, les menus auront 5 composants un jour sur deux. En effet, quand le choix avait été fait de retirer l'entrée des menus, nous

n'avions pas envisagé le fait que ce sont les entrées qui apportent la portion de légumes, en général. Nous pensions que les menus seraient ré-équilibrés.

Le prix du repas passera à 4,35€ (plein tarif) et 3,36€ (tarif réduit) à partir du 1^{er} mars.

Différents prestataires sont reçus en mairie pour des devis. En parallèle, la mairie contacte les cantines qui font appel à ces prestataires pour avoir des retours et ainsi, faire le meilleur choix possible.

La mairie appelle régulièrement la société API pour manifester son étonnement voire son incompréhension de la composition de certains menus, par exemple, celui du 27/02 (pâtes au fromage/fromage/mousse au chocolat). Il est arrivé que Mme Rillet fasse sortir des compotes du « stock d'urgence » pour remplacer un dessert qui n'était pas adapté (gâteau de maïs proposé mais remplacé par les compotes).

Intervention de madame Mangote (RPE) : Après avoir étudié les recommandations pour la restauration scolaire et 20 prestations de la cantine de Trouville la Haule, on peut constater que les préconisations sont à peu près suivies, à par quelques repas fantaisistes comme celui du lundi de reprise (1 par semaine en moyenne). Il n'y a que le fromage qui est un peu trop présent dans les menus proposés.

- Locaux :

- Plusieurs pannes de chauffages ont eu lieu récemment. Savez-vous d'où vient la panne ? Des travaux sont-ils prévus ?

Réponse de la mairie : La panne a été trouvée, la pièce changée, il n'y a plus de soucis !

- Avez-vous pu réfléchir à l'organisation des travaux de peinture et lino ? Serait-il possible en avril ?

Réponse de la mairie : C'est possible en avril à condition que la peinture soit faite durant la 1^{ère} semaine, la 2^{ème} semaine étant réservée à la pose du lino.

M. Duval (RPE) propose d'envisager l'installation d'un tableau blanc à la suite des travaux.

- Envisagez-vous de remplacer les néons de l'école par des dalles LED moins énergivores

Réponse de la mairie : Non, car ce n'est pas au budget. L'argent est utilisé pour la sécurisation du centre du village cette année.

- Est-il envisageable de passer par la porte blanche pour l'accueil périscolaire ?

Les RPE annulent cette question car les animatrices du périscolaire ne le souhaitent pas car elles ne peuvent pas voir qui se présente à la porte.

La mairie propose l'installation d'une petite caméra + écran qui serait utiles pour le périscolaire mais aussi pour les enseignantes.

Fin du conseil d'école à 19h37.

D. Catelain.

Ecole René BUNEL

Trouville la Haule
100, rue de l'Ecole
27680 TROUVILLE LA HAULE
Tél : 02.32.42.17.49

Catelain

Demare-Favand Virginie
Pour les RPE

